

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

---

DROITS DES CONSOMMATEURS DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE - (N° 779)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par  
M. Démoulin

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« conversation »,

insérer les mots :

« , dans le cas où l'appel émane d'une entreprise de démarchage, un message normé contenant cette information en plus de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de ne pas sanctionner voire couler les petites et moyennes entreprises qui prospectent des clients de manière « modérée et ciblée ».